



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 5 octobre 2023

Objet : Approbation de la Décision Modificative N°2 du budget annexe de la régie des Parcs et stationnements

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur DEL MORO Alain ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Madame CARRIER Marie-Dominique ;
Monsieur TIERI Paul à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame PIPERI Linda ;
Madame MATTEI Mathilde à Monsieur PIERI Pierre ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023/AVRIL/01/04 en date du 13 avril 2023 portant approbation du budget primitif du budget de la régie autonome des parcs de stationnement concernant l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023/JUIN/01/36 en date du 1^{er} juin 2023 portant approbation de la décision Modificative N°1 du budget annexe de la régie des parcs et stationnement – Budget Supplémentaire 2023 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 2 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 3 octobre 2023 ;

En synthèse, le budget 2023 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°2) est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 011	556 272,68	217 000,00	162 500,00	935 772,68
Chapitre 012	1 175 000,00		90 000,00	1 265 000,00
Chapitre 65	100,00			100,00
Chapitre 66	289 194,65	5 000,00	-9 457,22	284 737,43
Chapitre 67	5 000,00	210 531,72	-204 742,49	10 789,23
Chapitre 68				0,00
Chapitre 69	150 000,00	90 000,00	-70 000,00	170 000,00
Chapitre 023	397 432,67	484 159,23	61 699,71	943 291,61
Chapitre 042	955 000,00	155 000,00		1 110 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	3 528 000,00	1 161 690,95	30 000,00	4 719 690,95

Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 013	2 000,00			2 000,00
Chapitre 70	2 720 000,00		30 000,00	2 750 000,00
Chapitre 73				0,00
Chapitre 74				0,00
Chapitre 75	70 000,00			70 000,00
Chapitre 76				0,00
Chapitre 77	3 000,00			3 000,00
Chapitre 042	733 000,00			733 000,00
Résultat reporté		1 161 690,95		1 161 690,95
Total des recettes de fonctionnement	3 528 000,00	1 161 690,95	30 000,00	4 719 690,95

En synthèse, le budget 2023 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°2) est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 10				0,00
Chapitre 13				0,00
Chapitre 16	515 667,00			515 667,00
Chapitre 20				0,00
Chapitre 204				0,00
Chapitre 21	103 765,67	394 534,62	61 699,71	560 000,00
Chapitre 23		1 018 295,98		1 018 295,98
Chapitre 26				0,00
Chapitre 27				0,00
Chapitre 45				0,00
Chapitre 040	733 000,00			733 000,00
Chapitre 041				0,00
Solde d'exécution reporté				0,00
Total des dépenses d'investissement	1 352 432,67	1 412 830,60	61 699,71	2 826 962,98

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 024				0,00
Chapitre 10				0,00
Chapitre 1068		120 000,00		120 000,00
Chapitre 13				0,00
Chapitre 16				0,00
Chapitre 21				0,00
Chapitre 23				0,00
Chapitre 45				0,00
Chapitre 021		484 159,23	61 699,71	545 858,94
Chapitre 040	397 432,67	155 000,00		552 432,67
Chapitre 041	955 000,00			955 000,00
Solde d'exécution reporté		653 671,37		653 671,37
Total des recettes d'investissement	1 352 432,67	1 412 830,60	61 699,71	2 826 962,98

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame Hélène SALGE, Madame Viviane ALBERTELLI et Monsieur Julien MORGANTI s'étant abstenus.

Article unique:

- **Adopte** la décision modificative n°2 du budget de la Régie autonome des parcs de stationnement de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 17/10/2023

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécourse citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.